

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 5 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 Février 2020 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Christiane VERICEL, Hervé BONY, Laurent VILLE, Amaël MOULIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Pascal MURIGNEUX est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du 20 Février 2020 est approuvé à l'unanimité.

I. 1°) BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **compte de gestion et le compte administratif 2019 :**

En fonctionnement :

- ✓ recettes : 479 560.95 € et
- ✓ dépenses : 358 750.84 €

En investissement :

- ✓ recettes : 607 379.13 € et
- ✓ dépenses : 808 438.00 €

Le Conseil Municipal décide D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

↳ Report du résultat de fonctionnement à l'article 002	222 971.00 €
↳ Affectation à l'article 1068	18 144.09 €

Il vote le **Budget Primitif 2020 :**

- ✓ En fonctionnement : 698 471 €
- ✓ En investissement : 442 398 €

II. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE CREUX DU LOUP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **compte de gestion et le compte administratif 2019**

En fonctionnement :

- ✓ recettes : 166 008.69 €
- ✓ dépenses : 166 008.69 €

En section d'investissement :

- ✓ recettes : 113 137.50 €
- ✓ dépenses : 52 871.19 €

Pour un résultat final excédentaire de : 101 378.33 €

Il vote le Budget Primitif 2020 :

- ✓ en fonctionnement : 101 378.00 €
- ✓ en investissement : 101 378.00 €

Le Conseil Municipal approuve la clôture du budget annexe lotissement le « Creux du loup » en date du 31/12/2020 et décide de reverser au budget principal l'excédent d'un montant de 101 128.00€

III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions et vote les mêmes taux pour l'année 2020 :

Le taux des taxes foncières reste inchangé :

- Taxe foncière (bâti) 13,19 %
- Taxe foncière (non bâti) 41,34 %

Suite à la réforme concernant la taxe d'habitation, en 2020, la taxe d'habitation est dégrèvée à 100% pour 80% des contribuables. L'état prendra à sa charge les dégrèvements en totalité. Par conséquent le taux de la taxe d'habitation voté en 2019 est de 16.25% et ne peut pas être changé

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H45.

Vu le 10/03/2020,

Le Maire,
Philippe BONNIER